



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 12785

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur la situation des retraites souhaitant adhérer à une mutuelle. En effet, la détérioration des prestations de la sécurité sociale, résultat des choix des différentes politiques gouvernementales et du refus de la réforme structurelle du financement entraîne de graves conséquences pour l'ensemble des assurés. Des soins ne sont plus couverts, le ticket modérateur augmente, il s'agit de fait d'un véritable rationnement qui porte atteinte au droit à la santé. Afin de répondre aux besoins élémentaires de la population, les régimes volontaires d'assurance se sont engouffrés dans cette brèche. Alors que les dépenses de santé progressent de 6 p 100 par an, les mutuelles connaissent une hausse de 20 p 100. Ce transfert entraîne pour les assurés une hausse des cotisations sociales obligatoires ou volontaires. Depuis la réforme du code de la mutualité, les compagnies d'assurance s'installent sur le marché. Mais elles sélectionnent leur clientèle en écartant les personnes aux faibles revenus, jeunes chômeurs, retraités, etc. Certaines catégories ne peuvent plus accéder aux soins de qualité. Cette situation est inacceptable. En conséquence, elle lui demande de prendre toutes les mesures nécessaires à la satisfaction des besoins sociaux de la population.

Texte de la réponse

Reponse. - Les mutuelles sont des organismes de droit privé assurant une protection sociale facultative complémentaire à celle des régimes obligatoires de la sécurité sociale ; il n'appartient donc pas aux pouvoirs publics de s'immiscer dans leur fonctionnement dès lors que les hausses de cotisations visent à assurer l'équilibre financier du groupement en cause. Cependant, il a été rappelé à la mutualité qu'elle avait un rôle éminent à jouer dans le maintien d'une protection sociale de haut niveau, dans le respect des statuts et de l'équilibre financier de ses groupements. Le Gouvernement a, d'autre part, pris des mesures tendant à limiter les conséquences de certains aspects du plan de rationalisation de l'assurance maladie en faveur des plus démunis ou des plus fragilisés par la maladie.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12785

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 1989, page 2111